

Projet éducatif vacances

Ce document exprime les valeurs éducatives sous-tendues dans les actions de l'AD PEP 35 en direction des enfants.

Il est un élément contractuel indispensable pour les équipes d'animation des centres de vacances et pour les associations et les collectivités locales partenaires.

Il constitue une charte et un contrat d'objectifs. C'est un texte dynamique qui doit évoluer après le bilan annuel des séjours

L'organisation des séjours est confiée par l'ADPEP35 à des équipes d'animation placées sous la responsabilité de directeurs qui en sont garants. Chaque équipe s'engage à promouvoir un esprit de solidarité, de laïcité et d'humanisme. Elle adhère au projet éducatif PEP, élabore et met en œuvre dans ce cadre le projet pédagogique du séjour.

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le **droit aux vacances** et s'emploient à proposer des **séjours de qualité au plus juste prix**. L'ensemble des centres présentés offre toutes les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement des séjours est assuré par des équipes compétentes qui adhèrent au projet éducatif.

Les séjours de vacances PEP prennent en compte la **diversité des enfants et des jeunes** accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

Les relations avec les familles sont indispensables, elles sont destinataires d'informations sur le déroulement du séjour.

Le développement de l'enfant, dans les meilleures conditions de sécurité, est au cœur de nos préoccupations.

Les vacances collectives sont un moment important de sa vie. Temps de détente, de loisirs, de repos mais aussi moment d'apprentissage de la vie sociale, elles contribuent à la formation de sa personnalité, à son épanouissement et à son accession à l'autonomie.

Elles sont complémentaires des autres lieux de vie de l'enfant, famille, école ...

Association Départementale des PEP 35

Centre Alain Savary 4 bd Volclair BP 70345 - 35203 RENNES Cedex

02.99.86.13.30 - Fax 02.99.20.10.16

www.pep35.org



Lieu de découvertes, de créativité et de culture

Chaque lieu et séjour de vacances s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et de valoriser.

Tout au long du séjour, seront organisées des activités initiant l'enfant à des pratiques sportives, développant ses capacités d'intégration à la vie sociale, sa curiosité, son imagination, l'amenant à découvrir des patrimoines et cultures diverses, le sensibilisant à son nouvel environnement.

Les activités lui feront prendre conscience de sa propre capacité créative, auront une dimension ludique, seront l'occasion de réaliser ce qui a été décidé ensemble. Elles seront aussi une source de développement de son esprit critique.

Temps d'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté

L'enfant acteur de ses vacances participe à la prise de décisions collectives, choisit ses activités, a la possibilité de prendre des initiatives dans le respect des règles et des autres. Les vacances sont un moment privilégié où tout est mis en œuvre pour que l'enfant prenne confiance en lui. Il doit trouver autour de lui écoute et compréhension et bénéficier d'espaces de liberté personnelle où il puisse vivre à son propre rythme. L'autonomie de l'enfant reste évidemment dans les limites du respect des éducateurs, des éduqués, du cadre de vie et des biens. Son apprentissage sera adapté de manière différente selon l'âge de l'enfant.

Moment fort de solidarité

Les vacances c'est aussi l'occasion de se faire des copains. Il est important que le temps des vacances soit un temps de solidarité lorsque des idées racistes, xénophobes et sexistes sont présentes dans la société. Les conditions matérielles et pédagogiques d'insertion ou d'intégration sont étudiées et décidées en concertation entre les familles et l'association. L'implication de l'équipe et ses compétences contribuent à garantir la réussite du projet d'intégration.

Le respect de l'autre et de ses différences est primordial.

Espace de vie au quotidien

La participation aux actes de la vie quotidienne (toilette, rangement, service, préparation des repas, temps de repos ...) seront autant d'occasions de mettre l'enfant au contact avec les réalités de la vie quotidienne, sources aussi de plaisir.

Les séjours que nous proposons à vos enfants correspondent à ce projet éducatif.

Tout sera mis en œuvre pour la réussite des séjours.

Extrait de la Convention internationale des droits de l'enfant :

Article 31

- 1. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention*
- 2. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.*